

RÉSULTATS CARREFOUR DU 1^{er} SEMESTRE 2021 :

SUITE À UNE EXCELLENTE PERFORMANCE, CARREFOUR DÉCIDE DE **RACHETER ET D'ANNULER 200 M€ D' ACTIONS**

(en M€)	S1 2020 retraité ⁽²⁾	S1 2021	Variation
Chiffre d'affaires TTC	38 079	38 319	+3,9% en comparable
Résultat opérationnel courant (ROC) ⁽¹⁾	726	740	+11,2%, +81 M€ (à changes constants)
Marge opérationnelle courante	2,1%	2,1%	+3pbs (+12pbs à changes constants)
Résultat opérationnel	485	689	+41,9% / +203 M€
Résultat net, part du Groupe	(25)	298	+323 M€
Résultat net ajusté, part du Groupe	250	337	+87 M€
Résultat net ajusté, part du Groupe, par action	0,31	0,42	+34,3%
Cash-flow libre net	(2 193)	(1 990)	+203 M€
Dette financière nette (au 30 juin)	5 218	5 525	+307 M€ (effets de change inclus)

Tout va bien pour Carrefour ! En effet, le groupe affiche une solide performance au premier semestre, notamment grâce aux bons résultats réalisés en France.

Alexandre Bompard, PDG du groupe a déclaré :

« Une nouvelle fois ce semestre, Carrefour délivre d'excellents résultats. Ces performances reflètent à la fois la pertinence de notre plan stratégique et l'efficacité de sa mise en œuvre, grâce au formidable engagement de l'ensemble des collaborateurs. »

En effet, les profits progressent avec un **Résultat Opérationnel Courant** de **740 M€** pour le 1^{er} semestre, ce qui représente +11,2%. L'activité en France génère une amélioration de **58 millions d'€** des bénéfices.

C'est une forte croissance que l'on constate sur le territoire national avec +4,7% au deuxième trimestre, dont **+4,3% en hypermarchés**. Les parts de marché sont en constante progression au sein de chaque format (hypers/supers/proximité).

Les supermarchés français réalisent **+7%** au 2^{ème} trimestre (+11,4% sur 2 ans).

Seule baisse constatée en France, les magasins de proximité font -3% au second trimestre. Mais ce retrait reste relatif puisque la base de comparaison est élevée par rapport à 2020. Le premier confinement strict de l'an dernier avait été particulièrement profitable, les français se rabattant sur ce type de magasin. En réalité **la proximité réalise +8,4% sur 2 ans.**

En Europe hors France, le chiffre d'affaires est en retrait de -1,9% par rapport à 2020 (mais reste tout de même en hausse de **+2,8%** sur 2 ans).

Lire la suite en page 2



Alexandre Bompard
PDG du groupe
Carrefour

RÉSULTATS CARREFOUR DU 1^{er} SEMESTRE 2021 :

SUITE À UNE EXCELLENTE PERFORMANCE, CARREFOUR DÉCIDE DE **RACHETER ET D'ANNULER 200 M€ D' ACTIONS**

38 milliards d'€ de CA au 1 ^{er} semestre 2021	Ventes TTC (M€)	en comparable
France	18 815	+4,1%
Hypermarchés	9 309	+3,8%
Supermarchés	6 459	+7,0%
Proximité / autres formats	3 047	-0,6%
Autres pays d'Europe	11 263	-1,7%
Espagne	4 794	-0,6%
Italie	2 164	-7,4%
Belgique	2 182	-2,2%
Pologne	999	+2,3%
Roumanie	1 126	+3,2%
Amérique latine (pre-IAS 29)	6 920	+13,2%
Brésil	5 813	+7,2%
Argentine (pre-IAS 29)	1 107	+39,1%
Asie	1 258	-4,1%
Taïwan	1 258	-4,1%

700 millions d'€ ! C'est donc la somme que Carrefour aura dépensé d'ici la fin d'année pour détruire ses propres actions. Une stratégie destinée à mieux rétribuer ses actionnaires.

Pour la CFTD, les bons résultats annoncés par Carrefour ont un goût amer. Nous constatons à nouveau que les dirigeants de l'entreprise ont choisi d'investir des sommes colossales dans une politique boursière. Cela se fait au détriment du social et de l'investissement.

Rappelons que malgré ses résultats, Carrefour a de nouveau choisi de faire partir encore en location-gérance **3 486 salariés du groupe** cette année ! Rappelons aussi que la prime Macron ne sera pas versée en 2021 (contrairement à 2020) aux salariés du groupe. Ceux-ci n'ont pourtant pas démérité lors de cette 2^{ème} année de crise sanitaire...

Un effort a été fait avec le nouvel accord de participation/intéressement de groupe, mais celui-ci reste minime. La CFTD appelle les dirigeants de Carrefour à une plus juste répartition des résultats.

➡ En Amérique latine, la performance du Brésil est toujours solide malgré une dégradation de la situation sanitaire et du pouvoir d'achat des consommateurs. En **Argentine**, la forte progression du CA est artificielle et générée par une inflation très importante.

Rachat d'actions complémentaire !

Compte-tenu de la forte génération de cash au 1^{er} semestre, le conseil d'administration a décidé de racheter **200 millions d'€ d'actions supplémentaires** en vue de leur destruction d'ici fin 2021. Pour rappel, celui-ci s'ajoute aux **500 millions d'€ d'actions** déjà rachetées et annulées entre mai et juillet de cette année. **Lorsqu'une entreprise procède au rachat de ses actions en bourse**, cela permet de réduire le nombre d'actions émises sur le marché et d'augmenter mécaniquement le bénéfice par action versé aux actionnaires.

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFTD !

FLASH



CODE

LE MILLIARDAIRE **BERNARD ARNAULT** SE DÉENGAGE DU **GROUPE CARREFOUR** APRÈS **14 ANS DE PRÉSENCE.**



Bernard Arnault a annoncé le 31 août la cession de sa participation chez Carrefour à des investisseurs institutionnels (il détenait encore 5,7% du capital) . Il avait fait irruption au capital de l'enseigne en s'emparant à 50/50 avec Colony Capital de quelque 9%. L'action Carrefour se situait alors autour des 50 €... elle est au moment où nous écrivons ces lignes à 16 €.

« Des pertes conséquentes »

Lors de son arrivée, les 64 millions d'actions acquises représentaient **3,45 milliards d'euros**. Au cours d'aujourd'hui, les actions détenues par le milliardaire ne lui rapporterait qu'un peu plus de **700 millions**. Une perte importante qu'une source proche du dossier relativise en indiquant que la Holding Agache (financière du groupe Arnault) n'aurait pas perdu d'argent **en partie grâce aux versements de dividendes**.

Durant ces 14 années de présence du groupe Arnault au capital, Carrefour a traversé de **nombreuses restructurations**. **Alexandre Bompard** a engagé d'importantes réductions de coûts et d'effectifs. Récemment, il a également lancé **deux programmes de rachats d'actions** pour annulation (700 M€) et annoncé le

versement d'un dividende en numéraire au titre de 2020, une première chez Carrefour !
Ceci afin de soutenir le cours de bourse.

« Blocage du rachat par Couche-Tard »

Mais ce n'est pas suffisant pour le milliardaire qui préfère jeter l'éponge. **Déçu par le blocage par l'état du rachat de Carrefour par un groupe canadien début 2021** (avec une perspective à 20 € par action), il préfère réorienter ses investissements. Pourtant à l'époque, Bernard Arnault avait essayer de convaincre l'Elysée qu'il n'y avait pas de fondement juridique à ce blocage. **En vain.**

Pour la CFDT, la mauvaise opération de Bernard Arnault dans Carrefour en 2007 a certainement eu de lourdes conséquences sociales. L'exigence de rentabilité boursière a été à l'origine de réductions de coûts, d'effectifs et de cessions.

La famille Moulin (Galeries Lafayette) et l'homme d'affaire brésilien Abilio Diniz sont désormais les actionnaires principaux du groupe. Reste à savoir ce que vont devenir **Alexandre Arnault et Nicolas Bazire** tous deux membres du conseil d'administration désignés par Bernard **Arnault** et réélus en juin.

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFDT !

**F
L
A
S
H**



**C
O
D
E**



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

« JE NOTE MA BOÎTE 2021 »

LA NOTE GLOBALE ATTRIBUÉE À CARREFOUR PAR SES SALARIÉS EST DE...

4,1 /10

contre 4,5 l'année dernière traduisant une forte
dégradation des conditions de travail



Quant au plan de transformation 2022 initiée par la direction en 2018, **69% des salariés** déclarent manquer d'informations **sur la stratégie de Carrefour**. Ils se plaignent de ne pas être informés des conséquences des réorganisations sur leurs métiers et leur avenir.

74% des salariés trouvent que depuis **le début de la crise sanitaire**, leurs conditions de travail se sont dégradées (contre 50% en 2020). En ce qui concerne les mesures de protections prises par l'entreprise lors de pandémie, les réponses sont mitigées (58% indiquent avoir confiance)...

La CFDT - Carrefour publie aujourd'hui le résultat de son baromètre social « Je Note Ma Boîte 2021 ».

Dans une période de crise sanitaire et de **distanciation sociale**, les militants ont réussi à recueillir sur le terrain, les réponses de plus de **3 000 salariés** des hypermarchés, supermarchés et autres sociétés du groupe !

La note de **4,1** de cette année est en baisse. Cette baisse est inquiétante car elle est le résultat d'une dégradation des conditions de travail et d'une perte de confiance envers les dirigeants de l'entreprise et leur stratégie.

Tout d'abord, nous constatons que plus de **2 salariés sur 3** se disent épuisés physiquement et moralement au travail !

Ces effets sur la santé sont à lier à la hausse de la **charge de travail** constatée par **83%** des salariés interrogés. A noter que **77%** ont le sentiment que la **direction ne se sent pas concernée** par leurs conditions de travail. !

Les salariés restent tout de même 57% à se dire **attachés à l'entreprise** et à leur métier, mais ce chiffre est en érosion (63% en 2020).

La CFDT Carrefour demande donc aux **dirigeants de Carrefour de ne pas laisser la situation se détériorer plus longtemps**. Des actions correctives doivent être déployées en urgence... si l'on ne veut pas voir le climat social se dégrader dangereusement au sein de l'entreprise d'ici 2022.



CARREFOUR
GROUPE

BAROMÈTRE DES SALARIÉ-E-S CARREFOUR

SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
ORGANISATION ET STRATÉGIE
CRISE SANITAIRE

SEPTEMBRE 2021
ÉDITION #2



2021
**JE NOTE
MA BOÎTE**

3201 salariés en métiers sensibles**1396 suppressions de postes envisagés****261 créations de postes** (liées aux nouvelles organisations)

Depuis le mois d'Avril, les informations-consultations des instances du personnel sur la GPEC se suivent. Les dernières viennent de se dérouler au mois de septembre et concerne les métiers de la Finances.

Cela permet de tirer un premier bilan sur le nombre de départs envisagés. Les chiffres parlent d'eux même : ce n'est plus une vague mais un raz de marée qu'envisage Carrefour avec un solde global de **1135 salariés en moins dans les sièges** si la GPEC remplit son office. (- 1396 suppressions + 261 créations = - 1135)

Au 22 septembre : 533 dossiers déposés pour 488 dossiers acceptés

Fin de la GPEC :
mars 2022.

VAGUE 1,2 et 3 : Les candidatures déposées + validées + mobilités internes			
Dossiers Déposés 533 dont 45 refusés (majoritairement des atteintes de plafonds)			
Dossiers Validés 488 dont 144 vague 1, 146 vague 2&2bis, 198 vague 3			
Vague 1	Vague 2	Vague 3	Vague 1, 2 et 3
37 Ecommerce	07 Marketing op.	39 RH	131 CFC,
65 Proximité	07 DTOC	93 Marchandises	90 Création d'entreprise
42 Hypermarchés	53 CSF	29 CSI	79 Formation
	01 Juridique	03 Voyage	57 CDI
	15 Assurance	07 Serv. Clients	64 mobilités internes
	02 S.Marchands	27 Supply	67 départs naturels
	04 Promocash		
	57 Banque		

Carrefour a provisionné **260 millions d'euros pour les restructurations des sièges**. (source : rapport financier semestriel de 2021)

Quels seront demain les conséquences de tous ces départs ? En premier lieu, un risque de perte de compétences et de désorganisation de l'entreprise tel que l'on a connu lors du plan de départ de 2018. Ensuite une dégradation forte des conditions de travail et une augmentation des risques psychosociaux sont à craindre.

Enfin une telle perte d'emploi ne serait elle pas propice à une réflexion sur l'optimisation des espaces ? Carrefour Systèmes d'Information développe actuellement le flex-office, principe d'organisation de l'espace de travail où il n'y a plus de bureau attribué. Ce dispositif adossé au télétravail a permis de fermer un de deux sites de CSI Lyon.

Carrefour doit apporter des garanties fermes sur les problématiques que soulève la CFTD.

La CFTD s'investit au quotidien pour vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.
Pour toute question, contactez votre délégué.

S'engager pour chacun, Agir pour tous

Site : <https://www.cfdt-carrefour.com>

Facebook : @cfdtCarrefoursieges

Cfdt:

CARREFOUR
SIÈGESS
P
É
C
I
A
L

G
P
E
C

27 /09/2021

Cfdt:

CARREFOUR
SIÈGES

LA CFDT RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.



Suite à la grève du 3 avril et à l'absence de réponse de la part de la direction, la CFDT-Carrefour a décidé de rencontrer les parlementaires (députés et sénateurs) mais aussi les maires.

Cette opération a débuté en juin et a pour but de les alerter sur les conséquences du **plan de transformation 2022** et leur demander d'intervenir en faveur des salariés du groupe.

Les militants ont en particulier dénoncé le recours **massif à la location-gérance** ainsi que ses effets sur la rémunération et les conditions de travail. Ils ont aussi insisté sur l'injustice faite aux salariés dits de 2^{ème} ligne, indispensables pendant la crise sanitaire... mais oubliés lors des négociations salariales.

Autre sujet d'inquiétude, la baisse des effectifs liés aux multiples restructurations et l'impact sur les conditions de travail des **projets liés à l'augmentation de la productivité** (projets TOP par ex.).

Plusieurs députés ont déjà écrit au PDG de Carrefour, à la ministre du travail et au ministre de l'économie. Vous trouverez quelques-uns de leurs courriers dans les pages qui suivent. **Inutile de dire que nous attendons les réponses des différents destinataires avec impatience.**

A noter que la CFDT souhaite être reçue par une commission parlementaire afin d'expliquer ses propositions. L'entreprise doit se transformer mais cette transformation doit rester tenable !



Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFDT !

**F
L
A
S
H**



**C
O
D
E**

LA CFDT RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

1^{ère} rencontre, celle de l'équipe CFDT de Carrefour Anglet avec la Députée des Pyrénées-Atlantiques Florence Lasserre.

Celle-ci écrit au Ministre de l'économie, au directeur régional et au directeur du magasin. C'est le début d'une longue série d'interpellation des ministres et des dirigeants de l'entreprise par les élus..

Au centre des préoccupations lors de cette entretien : le recours massif à la location-gérance. C'est-à-dire la bascule des salariés dans des magasins cédés à des repreneurs avec un statut social dégradé.

Le 21 juillet, le Ministre de l'économie répondait à Florence Lassere en lui assurant que les préoccupations soulevées par la CFDT seraient transmises au Directeur Général de l'emploi et du travail de Nouvelle Aquitaine.

Le 28 juillet... 1 mois et demi plus tard, le secrétaire général de Carrefour répondait à la députée.

Je vous laisse découvrir les réponses apportées par Carrefour page suivante.



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

 Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
20 Avenue de Ségur,
75007 Paris

À Anglet, le 8 juin 2021

Monsieur le Ministre,

J'ai rencontré cette semaine les représentants syndicaux de la CFDT Carrefour Anglet au sujet du « Plan de transformation Carrefour 2022 ».

Ils ont tenu à me faire part de leurs vives inquiétudes concernant la mise en location gérance des magasins de l'enseigne Carrefour sur le territoire français.

Ces transferts impliqueraient pour les salariés une bascule vers de nouveaux statuts leur faisant redouter la perte d'avancées sociales inscrites dans les accords collectifs liés à leur appartenance au groupe Carrefour, comme leur 13ème mois, la prime de vacances, les tickets restaurant ainsi qu'un intéressement aux bénéfices.

Car les statuts des magasins en location gérance offrent souvent des garanties moindres en termes d'avantages et de grille de salaire par rapport aux barèmes de Carrefour.

Prochainement, 47 magasins dont 10 hypermarchés pourraient ainsi changer de statut.

Ces salariés craignent également que cela ait d'autres incidences comme la fin des partenariats avec les fournisseurs locaux et donc des répercussions néfastes sur l'activité des producteurs locaux.

J'ai été très sensible aux témoignages de ces salariés qui exercent en tant que magasinier, chef de rayon ou hôtesse de caisse.

Je partage leurs craintes.

Je me suis engagée lors de cet entretien à relayer leurs revendications.

Monsieur le Ministre, les changements dans ce grand groupe français de la distribution auront, s'ils s'intensifient, de fortes répercussions sur nos territoires. Comptez-vous intervenir auprès de Carrefour afin de limiter au maximum ces transferts ainsi que leurs conséquences négatives pour les territoires impactés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Florence Lasserre



LA CFDT RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

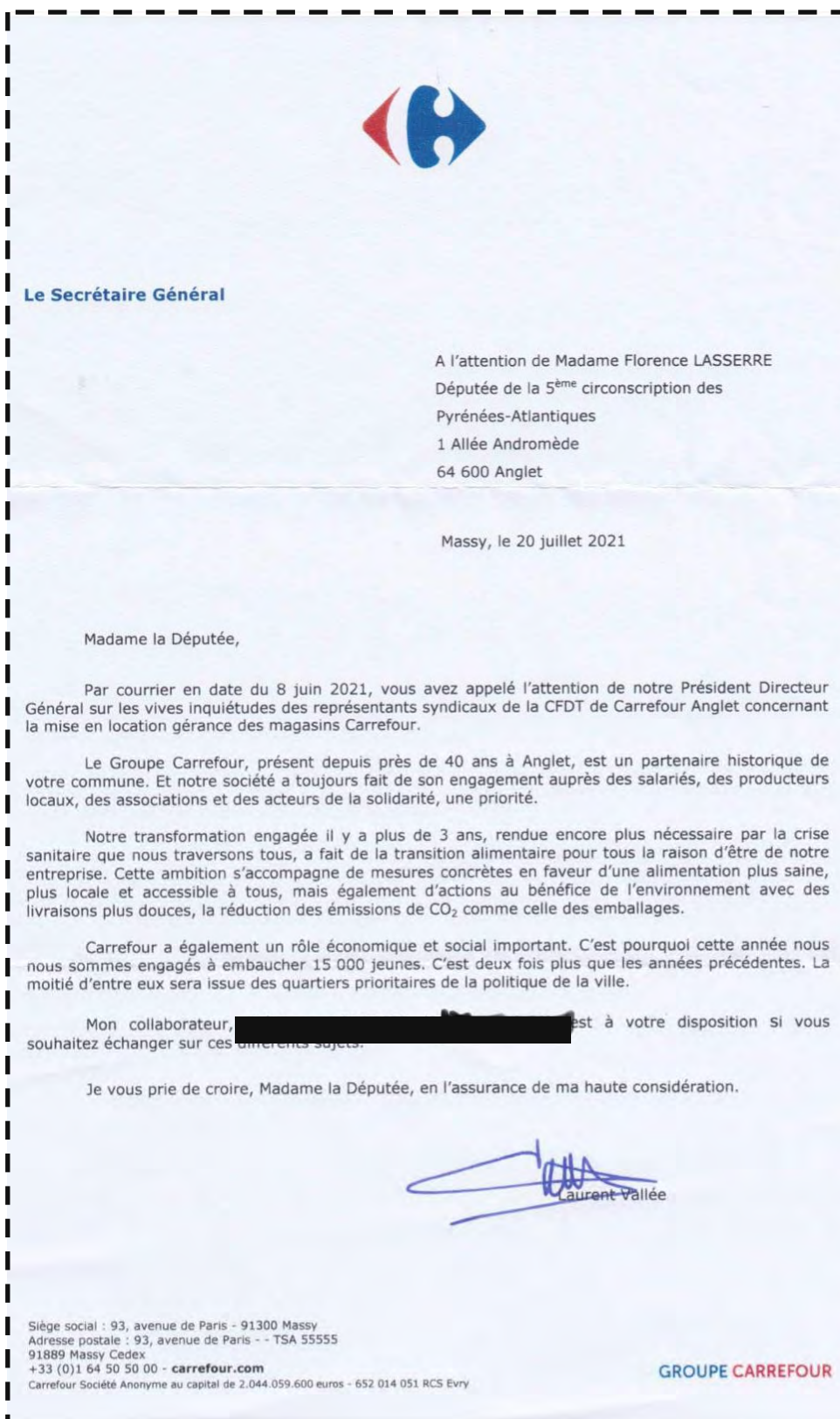
La lettre rédigée par Laurent Vallée, secrétaire général de Carrefour consiste clairement à éviter de répondre aux problématiques soulevées par la députée !

Il rappelle que Carrefour est un acteur qui s'engage auprès des producteurs, des associations, des salariés (laissons les juger...). Bref des arguments creux que l'on pourrait retrouver dans la brochure de l'assemblée générale des actionnaires.

Laurent Vallée évoque aussi la transition alimentaire avec une alimentation saine pour tous les français (quel rapport avec les problèmes évoqués !).

Et il finit par souligner l'embauche de 15 000 jeunes, un objectif qui ne sera pas difficile à atteindre au regard du turn-over moyen (départs) dans l'entreprise. En effet plus de 30 000 personnes quittent Carrefour chaque année...

Bref, un bel exercice de langue de bois de la part de Carrefour !!!



LA CFDT RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

Le 8 juin dernier, l'équipe CFDT de Maubeuge rencontrait également le député de la 3^{ème} circonscription du Nord afin de lui faire part des impacts du « Plan de transformation 2022 » mis en œuvre par Carrefour.

Le député a déposé le 22 juin 2021, une **question écrite** au Ministre de l'économie.

Prévue par le Règlement de l'Assemblée nationale, ce dispositif constitue la seule procédure

parlementaire à s'exercer hors du cadre de la séance et dont l'effet est différé puisque la **réponse peut intervenir plusieurs mois plus tard...** Inutile de préciser que **les militants CFDT - Carrefour seront particulièrement attentifs aux réponses** apportées ou non...

Hasard du calendrier, le député du Finistère, sollicité par **les militants CFDT de Brest** a décider d'intervenir le même jour...

Lire la suite page suivante



15ème législature

Question N° : 39649	De M. Christophe Di Pompeo (La République en Marche - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance	Ministère attributaire > Économie, finances et relance	
Rubrique > emploi et activité	Tête d'analyse > Plan de transformation Carrefour 2022 - Maubeuge	Analyse > Plan de transformation Carrefour 2022 - Maubeuge.
Question publiée au JO le : 22/06/2021		

Texte de la question

M. Christophe Di Pompeo interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le plan de transformation Carrefour 2022 et de ses conséquences sur les salariés du groupe. Annoncé en janvier 2018 par le président-directeur général, M. Alexandre Bompard, ce plan s'articule autour de quatre grands piliers : le développement d'un univers omnicanal de référence, la refonte de l'offre alimentaire au profit d'une plus grande qualité, la simplification de l'organisation ainsi que la recherche de gain en productivité et en compétitivité. Ces deux derniers points, et plus particulièrement la mise en gérance de magasins, nourrissent les inquiétudes des salariés de Carrefour et notamment des salariés de Carrefour Maubeuge. Quarante-sept magasins (37 Carrefour Market de 10 hypermarchés) sont concernés, soit 3 487 salariés. Ceux-ci craignent une perte de leur statut et de leurs droits inscrits dans les accords collectifs actuels : prime d'intéressement et de participation, 6e semaines de congés payés, prime de vacances, tickets restaurant ou encore 13e mois. Par ailleurs, en cas de mise en gérance des enseignes Carrefour, une autre zone d'ombre figure concernant le maintien des partenariats déjà établis avec des fournisseurs locaux, et donc d'une certaine stabilité de leur activité. Il lui demande ainsi comment le Gouvernement compte agir pour limiter et contrôler au maximum les impacts négatifs de ces transferts.

LA CFTD RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.



Ci-contre, photographie de la rencontre des militants CFTD de Carrefour Brest avec Didier Le Gac le 11 juin.

Le député de la 3^{ème} circonscription du Finistère a lui aussi déposé le 22 juin 2021, une question écrite au Ministre du travail cette fois-ci. Celle-ci n'a pas encore répondu.

L'équipe a également rencontré le député **Jean-Jacques Larsonneur** (2^{ème} circonscription du Finistère) et la députée **Annaïg Lemeur** (1^{ère} circonscription). L'écoute a été attentive dans lors de ces trois rencontres.



Question N° : 39650	De M. Didier Le Gac (La République en Marche - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, emploi et insertion
Rubrique > emploi et activité	Tête d'analyse > Stratégie du groupe Carrefour et maintien des	Analyse > Stratégie du groupe Carrefour et maintien des droits des salariés et de l'emploi.
Question publiée au JO le : 22/06/2021		

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la mise en location gérance de 47 magasins par le groupe Carrefour. Cette année, 47 magasins de ce groupe (37 Carrefour market et 10 hypermarchés), employant 3 487 salariés, vont être cédés à des repreneurs. Il semble que cette stratégie soit amenée à se poursuivre les prochaines années et qu'elle pourrait concerner 10 000 salariés du groupe Carrefour. Dans une réponse à une question orale sur ce sujet (question n° 4047 publiée au JO le 02/06/2021) posée par M. Dharréville, député des Bouches-du-Rhône, elle l'informait que, selon les éléments en sa possession, un accord prévoyait que les repreneurs s'engageraient à conserver l'ensemble des salariés et que ceux-ci conserveraient « au-delà de ce qui est prévu par le code du travail, le maintien des salaires, de la mutuelle et des différents avantages dont les salariés du groupe Carrefour bénéficient aujourd'hui ». Or, interpellé par des représentants de la section syndicale CFTD de Carrefour Brest, il a appris que si ces droits étaient effectivement maintenus, ils pouvaient cesser de l'être à partir du 15^e mois suivant la reprise. Ainsi, les salariés perdraient, entre autres, leurs droits en matière d'intéressement, de participation, de 6^e semaine de repos, ce qui correspondrait à peu près à deux mois de salaires. En outre, ils n'auraient aucune garantie en ce qui concerne le maintien, aux termes de ces 15 mois, de l'ensemble des emplois par le repreneur. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui préciser, au regard des aides financières publiques qui ont été accordées au groupe Carrefour, comment l'État entend veiller à ce que les repreneurs s'engagent à maintenir les emplois et les droits sociaux et économiques de leurs salariés de façon pérenne.

LA CFTD RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.



En juin aussi, les militants CFTD de l'hyper de Nîmes-Etoile (qui passe en location-gérance), rencontrent Florence Dumas, députée de la 1^{ère} circonscription du Gard).

Celle-ci a écrit au PDG du groupe **Alexandre Bompard** pour évoquer le passage en LG du magasin et ses conséquences sur les 300 emplois concernés. Elle a également envoyé un courrier à la ministre du travail et au ministre de l'économie.

Elle a rappelé la **mobilisation exceptionnelle des salariés du magasin durant la crise sanitaire** et rappelé que les grande surfaces ont tenu le rythme grâce au salariés attachés à leur travail.

Là aussi, nous suivrons attentivement les réponses qui seront accordées à ces courriers.



Lire page suivante



COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

La Présidente
Députée de la 1^{re} circonscription du Gard
Nos références : FD-SB-21-00101

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Nîmes, le 17 juin 2021

Monsieur le Président,

Mon attention vient d'être appelée par les représentants syndicaux des salariés de « Carrefour Nîmes Etoile », que j'ai reçu pour évoquer la mise en location-gérance de leur magasin par le Groupe Carrefour et les conséquences pour les 300 employés concernés.

Le Plan de transformation de Carrefour 2022 prévoit une profonde évolution dans la gestion des établissements du groupe. Le coût social de cette opération est une réelle source de préoccupation à Nîmes. En effet, l'externalisation de la gestion salariale engendrera une perte d'acquis sociaux considérables : intéressement, participation, 6^{ème} semaine de repos, couverture maladie...

L'ensemble de ces salariés a démontré une capacité de mobilisation exceptionnelle durant la crise sanitaire que nous avons connu, et qui a permis au secteur de la grande distribution de résister face à la crise économique que nous traversons. Dès le début du confinement, nos grandes et moyennes surfaces ont tenu le rythme grâce à des femmes et des hommes attachés à leur travail.

Au regard de leurs inquiétudes légitimes, je me permets de vous solliciter sur la mise en œuvre de ces opérations de mise en location-gérance et de vous alerter sur les craintes de centaines de salariés qui s'impliquent avec dévouement, parfois depuis de nombreuses années, au service de leur entreprise.

En vous remerciant de votre sollicitude, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Françoise DUMAS

Copies :

- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
- Madame Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Monsieur Alexandre BOMPARD
PDG Carrefour France
93 Avenue de Paris,
91300 Massy

LA CFTD RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

➔ L'équipe de Bègles et Thierry Babot (DSN hyper) ont rencontré à leur tour le député de la 3^{ème} circonscription de la Gironde, Loïc Prud'homme.

Le député a écrit le 19 juillet au Ministre de l'économie. Il évoque les restructurations et la nécessité de **verser la fameuse prime Macron** aux salariés dits « de 2^{ème} ligne ».

Il rappelle les **500 millions d'€** de rachat d'actions opéré par le groupe (auxquels s'ajoutent 200 millions d'€ annoncés cet été) !!!



Loïc Prud'homme
Député de la Gironde

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie
Des Finances et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Bordeaux, le 19 juillet 2021,

Monsieur le Ministre,

J'attire aujourd'hui votre attention sur la situation des 110 000 salariés du groupe Carrefour, 1^{er} employeur privé de France.

En effet, le plan de transformation Carrefour 2022 présenté par son PDG Alexandre Bompard prévoit de sévères économies sur 5 ans, or ces économies ont des impacts négatifs sur les salariés du groupe pour plusieurs raisons.

La mise en location-gérance de plusieurs magasins cache en réalité une volonté d'externalisation qui va concerner 10 000 salariés à court-terme, entraînant des baisses de salaires et aucune garantie de conserver leur emploi. Cette opération va de pair avec les diminutions d'effectifs opérées par le groupe Carrefour sur ces 5 dernières années, 12 000 en tout. Ces suppressions de postes se payent au prix fort pour les salariés restants en termes de surcharge et de dégradation des conditions de travail.

Alors que ces salariés ont été, et sont toujours, en « 2^{ème} ligne » pendant la crise sanitaire ils n'ont toujours pas reçu de prime Covid à laquelle ils auraient pourtant le droit. Monsieur le Ministre, la réussite d'un grand groupe français ne peut se faire en paupérisant des dizaines de milliers de salariés. Au sein d'un groupe qui a réalisé près de 80 milliards d'euros de chiffre d'affaire dans le monde en 2020, qui a revalorisé sa politique actionnariale en 2021 (recapitalisation de 500 millions €,

versement en numéraire aux actionnaires) il est temps que les salaires de ceux qui sont les premiers acteurs de cette réussite soit revalorisés et que le Gouvernement s'engage à leurs côtés pour que leur demande aboutisse.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Loïc Prud'homme
Député de la Gironde



Lire page suivante



LA CFTD RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

Ci-dessous les militants CFTD d'Angers GD Maine et St Serge et de Cholet en rendez-vous le 9 septembre avec le Député du Maine et Loire Matthieu Orphelin.

Le député écrit au PDG ainsi qu'au Ministre de l'économie. Il relève que **les bénéfices faits lors de la crise sanitaire ne sont pas partagés** par le groupe avec ses salariés.

Dans le tweet ci-dessous, il interpelle les dirigeants sur le **recours à la location-gérance**.



Matthieu ORPHELIN ✓
@M_Orphelin

La location-gérance qui se généralise dans les magasins @GroupeCarrefour est très défavorable aux employés avec une perte de revenus annuels de 2 mois de salaire ! Urgent de convaincre les (ou d'imposer par la loi aux) dirigeants du groupe de rectifier le tir. #Angers @cfdt49



Lire page suivante



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. Alexandre Bompard
Président-Directeur Général du groupe Carrefour
Siège social : 93 avenue de Paris
91300 Massy

Angers, le 09 septembre 2021

Monsieur le Président-Directeur Général,

Le groupe Carrefour mène aujourd'hui une politique de mise en location-gérance de ses magasins. Alors que 70 % des supermarchés et 27 hypermarchés ont été transférés vers ce mode de gestion à ce jour, les représentants des salariés constatent la dégradation générale des conditions de travail.

C'est face à ce constat et aux nombreuses inquiétudes des salariés des trois hypermarchés de Maine et Loire que j'ai souhaité vous écrire.

Tandis que le groupe Carrefour a fait des bénéfices pendant la crise sanitaire, le partage de cette valeur ne semble pas se faire avec les salariés pleinement mobilisés durant cette période, au contraire, nombre d'entre eux voient leurs acquis sociaux menacés par la perspective de voir leur magasin passer en location-gérance. Selon les calculs des représentants des salariés que j'ai pu rencontrer, la perte pour un salarié du groupe Carrefour passant sur le régime de la location-gérance peut aller jusqu'à 2700 euros annuels (primes vacances, jours de carence, tickets restaurants, remises sur achat, ...). La loi permet aux nouveaux gérants de supprimer l'ensemble des acquis sociaux issus de nombreuses années de négociations au sein du groupe après seulement 15 mois de reprise en location-gérance, ce qui est fait quasi systématiquement.

Cette stratégie visant à améliorer la rentabilité des magasins au seul profit des actionnaires - ce que les derniers chiffres réalisés par les magasins en location-gérance confirment - se fait au mépris de la reconnaissance de l'investissement des salariés. J'attends du groupe Carrefour qu'un engagement ferme soit pris pour garantir le maintien des acquis sociaux de l'ensemble des salariés, y compris ceux transférés sous le régime de la location-gérance. Des solutions doivent être trouvées afin de garantir le maintien des droits sociaux des salariés repris par leurs nouveaux employeurs.

De mon côté, je porterai ce sujet de la préservation des acquis sociaux des salariés transférés sous le régime de la location-gérance dans le cadre du projet de loi de finances 2022. Je reste à votre entière disposition pour travailler ensemble à la préservation des acquis sociaux de ces salariés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Matthieu Orphelin
Député de Maine-et-Loire

Copie: **Bruno Le Maire**, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 9/10

LA CFDT RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

Mais les sections CFDT vont aussi à la rencontre de maires, comme par exemple à Liévin...

Les militants CFDT ont rencontré le maire de la ville le **17 juin** et ce dernier a écrit au PDG du groupe Carrefour le 10 août (voir lettre ci-dessous).



Nos Réf. : LD/VW

Objet : plan de transformation Carrefour 2022

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai eu le plaisir de recevoir très récemment plusieurs représentants syndicaux de Carrefour qui s'inquiètent des impacts négatifs, que ce soit en termes d'effectifs, de conditions de travail ou de statut collectif des salariés, du « plan de transformation Carrefour 2022 » lancée en 2018.

La mise en « location gérance » est un point de forte inquiétude. En 2021, 3 487 employés de Carrefour, issus de 47 magasins, dont 37 Carrefour Market et 10 hypermarchés, vont voir leur contrat de travail être cédés à des repreneurs. Les conséquences pour les employés sont terribles car après 15 mois de continuité des droits, ils perdent leur intéressement, leur participation, leur 6^{ème} semaine de repos, etc... En gros jusqu'à 2 mois de salaires ! Le repreneur en profite également très souvent pour réduire les effectifs. Les syndicats craignent que le passage en « location-gérance » ne serve à contourner le droit du licenciement économique. Aujourd'hui, vos salariés sont inquiets et cette situation est anxiogène car ils ne savent pas s'ils vont faire partie ou non d'une prochaine vague d'externalisation.

Carrefour a diminué ses effectifs de 12 000 salariés sur les 5 dernières années, en enchaînant de multiples P.S.E (Plan de Sauvegarde d'Emploi), P.D.V (Plan de Départ Volontaire) et R.C.C (Rupture Conventionnelle Collective) et en gelant les embauches. Les conséquences sont importantes en termes de surcharge de travail et de conditions de travail pour le personnel restant, celui-ci souffrant aussi bien physiquement que moralement.

En outre, ils déplorent un manque de reconnaissance des « salariés de deuxième ligne ». En tant que salariés de la grande distribution exposés aux risques sanitaires depuis le premier confinement et toujours présents en magasin au milieu de la clientèle à faire chaque jour notre métier afin d'assurer l'approvisionnement de tout un pays, Carrefour refuse, à ce jour, de verser une prime exceptionnelle en 2021 aux salariés, malgré des résultats spectaculaires en 2020, avec une augmentation des ventes de 7,8% en pleine pandémie de Covid-19.

Comme vous pouvez le constater, les sujets sont nombreux et me paraissent suffisamment importants pour être portés à votre connaissance, tant ils sont symptomatiques des maux sociaux rencontrés dans cette période si particulière.

Je comprends parfaitement que Carrefour souhaite évoluer pour rester compétitif, mais cela ne doit pas s'accompagner d'une régression sociale. J'espère que vous serez sensible à mon courrier.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

Cordialement

Laurent DUPORCE

Vice-Président du Conseil Départemental

LA CFTD RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES POUR LES ALERTER SUR LE SORT DES SALARIÉS DU GROUPE CARREFOUR.

Idem pour le Maire de Reims qui est également intervenu le 2 septembre auprès du Ministre de l'économie.

Les militants CFTD de Reims Tinquaux ont aussi rencontré la députée Aina Kuric, députée de la 2^{ème} circonscription de la Marne.

Les deux élus pointent les problèmes liés au passage en LG et rappelle que l'entreprise n'a pas versé de prime Macron en 2021 !

La députée rappelle l'exposition au risque sanitaire et le fait que les résultats de Carrefour sont en nette progression !

Être entendus !

Les militants CFTD-Carrefour restent déterminés et continueront dans les semaines qui viennent à rencontrer leurs élus et solliciter leur intervention auprès des pouvoirs publics et de l'entreprise.

Le plan de transformation 2022 et sa politique de réduction des coûts va peser sur les conditions de travail... les passages en location-gérance vont s'accroître.

Nous continuerons donc nos actions jusqu'à ce que la situation de Carrefour soit réellement prise en compte.

A SUIVRE...

Le - 2 SEP. 2021

MONSIEUR BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE L'ECONOMIE
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre, *cher Bruno,*

Mon attention a été attirée par les représentants CFTD des personnels du groupe Carrefour dans la Marne sur leurs préoccupations concernant le « plan de transformation Carrefour 2022 » et notamment la politique du groupe de mise en location gérance des hypermarchés.

Cette situation conduit les salariés à perdre des acquis sociaux conséquents : prime d'intéressement, prime de vacances, etc.

S'il ne m'appartient pas de donner mon avis sur la politique de développement du groupe Carrefour, je ne peux que relayer cette situation pour des personnels ayant des rémunérations très souvent modestes.

Par ailleurs, les personnels de Carrefour souhaitent pouvoir bénéficier des primes octroyées dans le cadre de la pandémie.

Certains salariés de la grande distribution ont été concernés. Mais il semblerait que ceux du groupe Carrefour n'aient pas été bénéficiaires de celles-ci.

Comptant sur votre bienveillance pour relayer ces attentes fortes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

A. Kuric

A. Robinet

Arnaud ROBINET

Reims.fr

LA CFDT INTERVIENT AUPRÈS DU PDG LORS DU COMITÉ EUROPÉEN DU 6 OCTOBRE 2021



Lors de la réunion des représentants du comité européen des 6 et 7 octobre, la CFDT a interpellé Alexandre Bompard sur la politique sociale du groupe Carrefour et sur les dernières rumeurs de rapprochement (Auchan par exemple).

Intervention CFDT :

M. Bompard, nous constatons que les résultats de l'entreprise sont bons, c'est d'ailleurs Carrefour qui le déclare dans ses propres communiqués de presse !

Depuis presque 2 ans, les salariés ont été confrontés à la pandémie et ont vécu une période extrêmement difficile. Ces salariés dont le rôle est **essentiel** ont d'ailleurs été félicités pour leur implication et leur courage durant cette crise, par les pouvoirs publics et aussi par les dirigeants du groupe Carrefour.

Malheureusement, la reconnaissance de ces salariés essentiels n'a pas été à la hauteur. Cette année, les négociations salariales n'ont pas permis de maintenir le pouvoir d'achat

(NDR : la CFDT - Carrefour a d'ailleurs fait grève à ce sujet en avril dernier). De plus, les conditions de travail des salariés se sont dégradées car Carrefour, malgré les circonstances, a tenu à déployer des projets d'augmentation de productivité (projets TOP par ex.). Ceci sans tenir compte du stress et de la très forte charge qui pesait déjà sur les collaborateurs.

Nous ajouterons que durant cette période, un grand nombre de salariés se sont vus transférés à des repreneurs par le biais de la location-gérance ! Quelle récompense !

D'autre part, les salariés sont dans l'incertitude. Négociations avec Casino, tentative de rachat par Couche-Tard, rumeur de fusion avec Auchan, nouvelle vague de LG... L'avenir est extrêmement anxiogène et la direction générale manque de transparence sur ces sujets.

La CFDT constate une nouvelle fois qu'il n'y a pas de projet social au sein du plan de transformation. Nous pensons aussi que le plan de transformation reste brutal.

La CFDT - Carrefour vous pose aujourd'hui 2 questions précises :

- Qu'avez-vous prévu de faire en matière de salaire et de pouvoir d'achats d'ici fin d'année (la CFDT demande la réouverture des négociations salariales) ?
- Quel projet préparez-vous (Auchan par ex) et comment comptez-vous donner de la transparence aux salariés ?

« Réponses » page
Suivante...



LA CFDT INTERVIENT AUPRÈS DU PDG LORS DU COMITÉ EUROPÉEN DU 6 OCTOBRE 2021



... Malheureusement, les réponses du PDG sont restées très généralistes... et forcément très décevantes.

Sur les conditions de travail, Alexandre Bompard prend acte de l'enquête « **Je Note Ma Boîte 2021** » réalisée par la CFDT - Carrefour et indique qu'il examinera les résultats. Bien sûr, il met en avant la propre enquête de Carrefour nettement plus favorable.

Il indique au sujet du pouvoir d'achat que ce qui a été fait l'année dernière, avec le versement de **1 000 € de prime « Macron »** est un geste important. Les accords d'intéressement et de participation constituent aussi selon lui une avancée. Mais il a cependant donné mandat aux DRH pour que les **futures négociations salariales** produisent des résultats satisfaisants... tout en préservant la compétitivité.

En ce qui concerne la **location-gérance**, le PDG du groupe indique que la franchise et la LG donne de bons résultats, spécialement dans les formats de proximité et les supermarchés, mais aussi sur les hypers dont on commence à avoir les premiers retours. Il indique que sur le

format hypers, la majorité des magasins ont vocation à rester intégrés, **mais qu'il y aura tout de même d'autres passages en location-gérance** sur les magasins en difficultés. « C'est préférable à la fermeture », dit-il.

Pour les rumeurs concernant les fusions/rachats etc., notamment avec Auchan, il ne peut pas s'exprimer sur ce sujet en raison de la confidentialité des échanges... Il pense toutefois que toute la presse qu'il y a autour de Carrefour est une bonne nouvelle, car cela démontre l'attractivité du groupe.

A. Bompard annonce travailler à son nouveau plan stratégique et le présentera en début d'année (la digitalisation sera une priorité).

La CFDT - Carrefour est fortement déçue par les réponses apportées. Tout ce qui été dit, nous le savions déjà en lisant la presse (voir plus d'ailleurs). Le PDG fait très attention à ne pas dévoiler les détails de son action afin de limiter les réactions des marchés financiers... Par contre, A. Bompard reste fortement décidé à poursuivre la transformation du groupe malgré les conséquences sociales négatives...

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFDT !

**F
L
A
S
H**



**C
O
D
E**

LA CFDT INTERVIENT AUPRÈS DU PDG LORS DU COMITÉ EUROPÉEN DU 6 OCTOBRE 2021

1^{ère} année du plan de transformation.

JUIN 2021	Effectif	ETP	Répartition ETP par pays
Zone Europe	193 563	166 124	58%
France	92 730	79 977	28%
Espagne	48 579	39 897	14%
Roumanie	17 157	16 588	6%
Italie	15 258	12 127	4%
Pologne	11 321	10 981	4%
Belgique	8 518	6 554	2%
Zone Amérique	114 097	108 025	38%
Brésil	99 138	95 001	33%
Argentine	14 959	13 024	5%
Zone Asie	12 643	11 663	4%
Taiwan	12 255	11 284	4%
Global Sourcing	388	379	0%
Total Zones	320 303	285 812	100%

Les représentants syndicaux de 6 pays d'Europe (France, Espagne, Roumanie, Italie, Pologne et Belgique) ou Carrefour est présent, participent chaque année aux réunions du Comité Européen Carrefour.

On peut remarquer sur les tableaux ci-dessous, l'importante baisse des effectifs depuis le début du plan Bompard. Particulièrement en France, où l'on constate une baisse des effectifs de près de **20 000 équivalents temps plein** malgré les nombreux rachats ! L'ensemble des représentants des pays intervenants signalent de lourdes restructurations et des conditions de travail difficiles.

L'Italie fait face à une nouvelle restructuration de 615 emplois et au passage en location-gérance de 82 Carrefour express intégrés et 24 supermarchés (soit au total + de 2 000 personnes concernées).

Les collègues Belges regrettent le manque de

Juin 2018	Effectif	ETP	%ETP
Zone Europe	213 202	187 676	57,0%
France	109 633	99 901	30,4%
Espagne	44 345	35 992	10,9%
Italie	18 806	14 945	4,5%
Roumanie	16 867	16 566	5,0%
Pologne	13 707	13 227	4,0%
Belgique	9 844	7 045	2,1%
Zone Amérique	97 362	93 061	28,3%
Brésil	80 445	78 361	23,8%
Argentine	16 917	14 700	4,5%
Zone Asie	51 750	48 300	14,7%
Chine	38 523	36 259	11,0%
Taiwan	12 746	11 560	3,5%
Global Sourcing	481	481	0,1%
Total Zones	362 314	329 037	100%

dialogue et l'augmentation de la polyvalence suite à la crise sanitaire.

En Roumanie, la situation est tendue avec une absence de négociations sur les salaires et une réduction des effectifs de 1 200 personnes.

En Pologne, les militants dénoncent des difficultés pour circuler librement et discuter avec les salariés ! L'entreprise ouvre le dimanche en contournant la loi. Les effectifs sont en baisse (-2 200) et le dialogue social inexistant.

En Espagne, lors du le rachat de la société Supersol (supermarché), seuls 128 magasins intégrés sur 172 ont été conservés.

Dans tous les pays on entend parler des mêmes projets : 555, augmentation de la productivité, franchise. Tous les représentants sont intervenus auprès de la direction. Ont-ils été entendus ? Rien n'est moins sûr tant la réduction des coûts semble être au cœur des priorités eu Europe.



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

PASSAGES EN LOCATION-GERANCE

CONSÉQUENCES SOCIALES POUR LES SALARIÉS !



Carrefour va encore essayer de faire croire que les effets du passage en location-gérance des salariés sont minimes, qu'il s'agit juste d'un « mode de gestion » de ces magasins comme les autres...
Quel cynisme !

Le choc est considérable puisque l'annonce de la direction concerne **6 000 salariés du groupe !** **27 Carrefour Market** et **16 hypermarchés** supplémentaires seront cédés à des repreneurs en 2022.

Chez Market, il ne restera plus que 275 magasins intégrés sur 1 000. Et les dans les hypers 166 magasins sur 243 en France. **A qui le tour ?**

Le plus incroyable certainement, c'est le passage de magasins de très grande taille comme **Vitrolles** (19 000 m²), **Portet sur Garonne** (17 000 m²), **Aulnay sous bois** (14 000 m²), **Marseille GD Littoral** (14 800 m²) !!! Quels sont les repreneurs en capacité de vraiment gérer ces magasins ?!

C'est en tout cas, une catastrophe pour tous les salariés concernés par cette injustice. Quelle reconnaissance après presque 2 ans de pandémie !

La CFDT opposée à ces cessions, réclame le maintien de la rémunération et des avantages sociaux des salariés. Des mouvements locaux et nationaux vont bientôt être engagés afin de soutenir nos revendications.

Chiffrage partiel des pertes

Sauf exception, les primes d'**intéressement** et de **participation** disparaissent dès la 2^{ème} année. **Donc :**

Intéressement : - 376 € (hypers) } **Moyenne 724 €**
- 1072 € (Market)

Participation : **- 824 €** (moyenne 2021)

Soit **1 548 €** pour un niveau IIB (moyenne hyper/super) ! On assiste aussi à une remise en cause des règles d'attribution des **tickets restaurant** soit une perte que nous évaluons en moyenne à **281 €**.

Quant à la mutuelle (maladie/prévoyance), il faut déboursier **15 €** de plus par mois pour la couverture maximale (avec des remboursements inférieures). Cela représente donc en moyenne **150 € par an**.

Dans les hypermarchés, la 6^{ème} **semaine de repos supplémentaire** disparaît ! Celle-ci pouvait être payée, elle représentait en moyenne **321 €**.

Bien sûr ce n'est qu'une estimation basse puisqu'il faut y ajouter : la baisse de la **remise sur achats**, la suppression des **abondements** sur les Plans d'Épargne et de Retraite ; les baisses des majorations des **heures de nuit** et du **travail du dimanche**, la suppression du **CESU**, les **carences**, les journées **pour enfants malades** etc...

On arrive donc **au moins** à une perte de

-2 300 €



Vous en avez assez de subir seul (e) ?

De ne pas être informé (e) ?

REJOIGNEZ LA CFTD !



Prévoyance Carrefour : 6 millions d'euros à trouver !

apgis Institution de prévoyance

Mauvaise nouvelle : les cotisations salariales de notre régime de prévoyance (maladie, invalidité, décès) ne suffisent plus à couvrir les dépenses.

Plusieurs raisons à cela : la réforme de retraite de 2010 (augmentation de l'âge de départ en retraite à 62 ans) obligeant à verser plus longtemps les pensions d'invalidités et maladie et à constituer des provisions plus importantes; les provisions pour risques (324M€) qui produisent moins de revenus financiers à cause de la baisse d'intérêt; la mise en place de la portabilité.

Cotisations annuelles

2017 : 50,820 M€
2018 : 50,854 M€
2019 : 48,518 M€
2020 : 46,327 M€

Les réserves du régime ont permis jusqu'à présent d'éviter les augmentations de cotisations

Réserves du régime à fin :

2015 : + 32,230 M€
2016 * : + 24,810 M€
2017 : + 24,148 M€
2018 : + 15,268 M€
2019 : **+ 10,486 M€**
2020 : + 4,183 M€

Prestations annuelles

2017 : 49,255 M€
2018 : 55,091 M€
2019 : 53,024 M€
2020 : 50,727 M€

Il existe 2 régimes de prévoyance qui cohabitent et sont solidaires : 1 régime employé et 1 régime cadre et agent de maîtrise. Ce dernier est plus favorable en terme de garantie (capital décès 2 fois plus élevé, meilleure indemnisation de l'invalidité, etc) et n'est pas déficitaire alimentant ainsi le régime employé.

Les cotisations sont donc plus élevées pour ce régime, mais, l'employeur prend en charge une plus grande partie des cotisations (voir tableaux). Le retour à l'équilibre du régime de prévoyance pourrait se faire soit par le biais d'une augmentation de cotisation, soit par la baisse de certaines prestations, voir un mixte des deux.

Pour la CFTD, il n'est pas question de baisser le niveau de prestation, ni d'augmenter la pression des cotisations sur les plus bas salaires de l'entreprise.

La solution serait que le taux de cotisation employeur sur le régime employé soit harmonisé pour atteindre le même taux que le régime cadre.

La commission prévoyance se réunira le 2 novembre afin de connaître la décision de Carrefour.

Exemple de Cotisation Cadre sur salaire mensuel: 3800€ brut

Cotisation mensuelle globale: **72,28€**

Répartition du financement: **72,28€: Employeur: 55,51€**
Salarié: 16,77€

Risques	Employeur		Salarié	
	Tranche A	Au delà de TA*	Tranche A	Au delà de TA*
Incapacités Temporaires	0,10%	0,33%	0,20%	0,17%
Invalidité	0,42%	0,27%	0,05%	0,33%
Décès	0,98%	0,50%	0,12%	0,60%
TOTAL	1,50%	1,10%	0,37%	1,10%

Exemple de cotisation employé sur salaire mensuel: 1800€ brut

Cotisation mensuelle globale: **29,16€**

Répartition du financement: **29,16€: Employeur: 14,58€**
Salarié: 14,58€

Risques	Employeur		Salarié	
	Tranche A	Au delà de TA	Tranche A	Au delà de TA
Incapacités Temporaires	0,21%	0,21%	0,41%	0,41%
Décès-Invalidité	0,60%	0,60%	0,40%	0,40%
TOTAL	0,81%	0,81%	0,81%	0,81%

S'engager pour chacun,

Agir pour tous

CFTD Carrefour Sièges – 93 Avenue de Paris
91 300 Massy

tel : 06.86.73.43.84 /

cfdt.carrefoursieges@gmail.com

Site : [linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges](https://www.linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges)

[cfdt-carrefour-sieges](https://www.cfdt-carrefour-sieges.com)

Twitter : @CfdtCarrefour Facebook :

@CfdtCarrefoursieges

**Quand l'entreprise est capable de racheter pour
700 Millions d'euros de ses actions, elle peut se permettre de
prendre en charge le déficit de 6 Millions d'euros
du régime de prévoyance**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE A RENCONTRÉ LE PDG DE CARREFOUR... MAIS LA SITUATION DES SALARIÉS A-T-ELLE ÉTÉ ABORDÉE ?

Agenda de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances, et de la Relance

Informations Tableau Carte Calendrier Export API

	Titre - FR	Première ouverture	Première fermeture	Dernière date
1	Entretien avec Alexandre Bompard...	19:00	19:30	29 septembre 2021



Photo d'archive Huffington Post

Coup de gueule : en consultant l'agenda du Ministre de l'économie, on apprend que celui-ci a rencontré le PDG de Carrefour le 29 septembre dernier à Bercy (voir ci-dessus) !

Au menu, certainement Auchan... mais Alexandre Bompard lui a-t-il avoué qu'il s'apprêtait pour la 2^{ème} fois cette année à annoncer le passage de plusieurs dizaines de magasins en location-gérance (la réunion aura lieu le 14 octobre) ?!

Combien de milliers de salariés vont-ils apprendre jeudi qu'ils quittent le groupe pour être cédés à des repreneurs ? Qu'ils sont "remerciés" de leurs bons et loyaux services chez Carrefour ?

Quelle habile manière de dénoncer les accords d'entreprise sans en avoir l'air !

Que pense le gouvernement du traitement infligé aux salariés essentiels (dit de 2^{ème} ligne)

dont tout le monde a vanté les mérites durant la crise sanitaire et qui vont perdre en moyenne 2 300 € par an ?

Que pense le gouvernement des 700 millions d'€ consacrés par Carrefour en 2021 au rachat de ses propres actions au détriment de l'investissement dans ses magasins ?

Ces questions vont faire l'actualité dans les jours qui viennent car les salariés sont en colère !

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFDT !

FLASH



CODE

PLAN BOMPARD - PLUS DE 15 000 SALARIÉS VICTIMES DE LA LOCATION-GÉRANCE !



La CFDT est opposée aux passages en location-gérance. Il ne doit pas y avoir d'impacts sur les rémunérations et les accords d'entreprise !

Cela a été vécu comme une véritable trahison par les salariés présents dans les magasins dont le nom a été dévoilé le 14 octobre (voir liste dans l'encadré ci-dessous).

Depuis, le début du plan de transformation 2022 d'**Alexandre Bompard** (PDG du groupe), c'est la 5^{ème} vague de magasins annoncées !

2018 - 34 magasins (5 hypers et 29 Markets)
2019 - 36 magasins (5 hypers et 31 Markets)
2020 - 67 magasins (12 hypers et 55 Markets)
2021 - 47 magasins (10 hypers et 37 Markets)
2022 - 43 magasins (16 hypers et 27 Markets)

Contrairement aux apparences, il y a une **nette accélération** puisque qu'on passe de 1 400 salariés touchés en 2018 à **6 000** pour la vague

programmée pour 2022 !

Carrefour est donc en train de réduire considérablement son parc de magasins intégrés et se dirige vers un modèle moins-disant socialement, plus proche de **Leclerc** et d'**Intermarché**... avec **toutes les conséquences** que cela suppose (nous chiffrons la perte de pouvoir d'achat moyenne à **2 300 €** par an) !

Les supers avaient déjà commencé leur sortie du groupe plusieurs années auparavant. En 2022, il n'y aura donc plus que **25% de Carrefour Market** intégrés (261 sur 1 000) ; pour les hypers, il ne restera plus selon la direction que **166 hypers intégrés** sur 233 magasins. **Une 6ème vague est d'ailleurs en cours de préparation...**

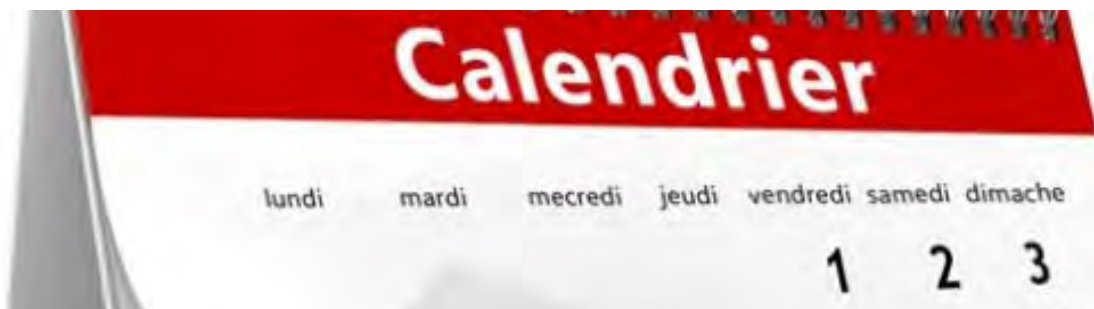


5^{ème} vague de passages en LG depuis 2018 (6 000 salariés concernés).

Hypermarchés : *Amiens, Angers St Serge, Anglet, Aulnay sous Bois, Bercy, Coquelles, Grenoble GD Place, Ivry/Seine, Marseille Bonneveine, Marseille GD Littoral, Mulhouse, Noisy Le Grand, Portet Sur Garonne, Rennes Alma, Tourville La Rivière, Vitrolles.*

Markets : *Auray de Gaulle, Bayonne Marracq, Bourgeois, Bully Les Mines, Bourbourg, Boussac, Ennery, Le Mans Les Maillets, Le Petit Quevilly, Meze, Mirecourt, Neuville Libération, Paris Procession, Paris Demours, Puiseux Pontoise, Rennes 3 Soleils, Rubelles, St Marcel, St Michel de Maurienne, Rive de Gier, Sète, St Germain En Laye, St Fons, St Quentin Fallavier, Toulon, Tourcoing, Vatan, Veauche.*

PLAN BOMPARD - PLUS DE 15 000 SALARIÉS VICTIMES DE LA LOCATION-GÉRANCE !



Que va-t-il se passer maintenant pour les 43 magasins annoncés pour 2022 ?

L'entreprise n'a dévoilé aucun calendrier. Officiellement, les magasins concernés sont susceptibles de passer en location-gérance et les organisations syndicales peuvent maintenant formuler des propositions alternatives.

Malheureusement, il s'agit d'un jeu de dupes. Comme par le passé, aucune proposition (et nous en avons fait) ne sera acceptée.

Vous trouverez ci-dessous un calendrier probable des événements. Attention, celui-ci dépend des décisions prises par l'entreprise dans les semaines qui viennent.

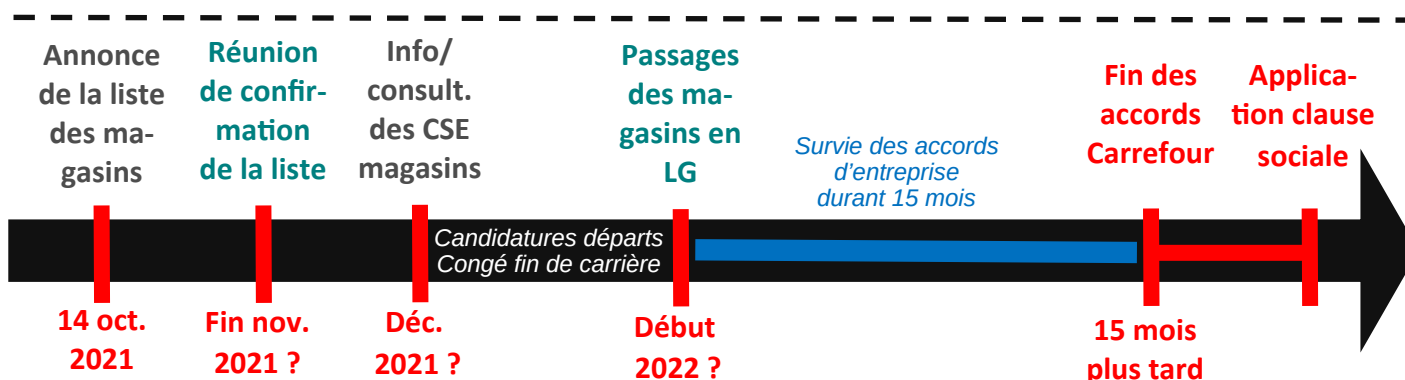
Ce qu'il faut retenir, c'est que le passage des magasins en LG ne devrait pas intervenir avant 2022. Il faut en effet, que les CSE des magasins soient informés et consultés sur les motiva-

tions économiques du passage, ainsi que sur le repreneur.

A partir du moment où cela sera fait, les salariés qui remplissent les conditions d'âge peuvent bénéficier du **congé de fin de carrière (signé par la CFTD)**. La CFTD demande d'ailleurs l'amélioration de cet accord afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Après le passage en LG, les accords Carrefour survivent pendant 15 mois, délai au-delà duquel ils cessent d'exister. **On revient à la convention de branche.** Certains avantages sont maintenus grâce à l'accord clause sociale que nous avons signés (voir pages suivantes).

Là encore, la CFTD dénonce le recours à la location-gérance et ses conséquences. **Nous demandons la réouverture des négociations afin de maintenir les rémunérations et les avantages sociaux des salariés concernés.**



PLAN BOMPARD - PLUS DE 15 000 SALARIÉS VICTIMES DE LA LOCATION-GÉRANCE !

CONGE FIN DE CARRIERE LOCATION-GERANCE

La CFDT demande en urgence
l'amélioration de cet accord !



Le rôle d'un syndicat n'est pas seulement de dénoncer la situation (ce qu'il faut évidemment faire tant elle est injuste !), mais aussi de protéger les droits des salariés et de réduire les impacts sociaux.

C'est ce que nous avons fait en négociant et en signant en février 2021, un accord **Congé Fin de Carrière** pour les salariés dont le magasin passe en location-gérance ou en franchise.

Celui-ci permet aux salariés volontaires de cesser leur activité professionnelle avant leur retraite dans le cadre d'une suspension de travail.

Quelle conditions pour en bénéficier ?

- Pouvoir liquider sa pension de retraite à taux plein dans un délai maximal de **24 mois** suivant la date d'entrée en CFC.
- Travailler dans un magasin qui passe en location-gérance.
- Ne pas être en préavis.
- Ne avoir signé une rupture conventionnelle individuelle.
- Avoir **5 ans d'ancienneté** dans le groupe.
- Ne pas être en invalidité 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

La candidature doit se faire dans un délai de 6 semaines à partir de **la date d'information-consultation du CSE** sur le passage en location-gérance du magasin (voir calendrier page précédente). Le dépôt des candidatures est envoyé via un formulaire au service RH.

En cas de validation, il a 10 jours pour retourner son avenant signé et son formulaire de demande de départ à la retraite.

Pendant le Congé Fin de Carrière :

- Le salarié perçoit une allocation mensuelle égale à **75 % du salaire brut** plein tarif versé mensuellement.
- Son contrat est suspendu.
- Ses **cotisations retraite** sont maintenues à temps plein.
- Le régime de **prévoyance** et de **frais de santé** est maintenu.
- Le **PEG, PERCOL** et la **remise sur achats** sont maintenues durant la durée du congé.

Pour connaître l'ensemble des dispositions, n'hésitez pas à contacter un délégué CFDT.

Celui vous remettra une copie de l'accord et pourra vous conseiller lors des démarches en cas de problèmes.



PLAN BOMPARD - PLUS DE 15 000 SALARIÉS VICTIMES DE LA LOCATION-GÉRANCE !



ACCORD CLAUSE SOCIALE LOCATION-GÉRANCE

La CFDT demande en urgence
l'amélioration de cet accord !



Avant 2018 et depuis plus d'une dizaine d'année Chez Carrefour Market, les établissements passaient en franchise ou location-gérance sans aucune contrepartie.

C'est-à-dire qu'ils revenaient au statut collectif de la branche et perdaient les accords Carrefour.

La CFDT a donc négocié et signé un accord obligeant les repreneurs à maintenir un certain nombre de garanties et réussi à l'étendre aux Carrefours Market. Les salariés bénéficient aussi d'une priorité d'embauche dans les magasins qui restent intégrés et d'une possibilité de mutation sous conditions.

Bien sûr, La CFDT demande l'amélioration de cet accord.

Complémentaire santé :

Le locataire-gérant s'engage à faire bénéficier les salariés transférés d'un régime collectif et obligatoire de remboursement de frais de santé. Il peut souscrire un contrat d'assurance « **Formule Equilibre** » auprès de l'APGIS, ou souscrire un contrat auprès d'un organisme de son choix mais il doit s'assurer dans ce cas de proposer un contrat au moins aussi favorable que l'APGIS.

Prévoyance décès invalidité et incapacité temporaire :

Le franchisé ou le locataire-gérant devra proposer un régime de prévoyance reprenant l'ensemble des risques couverts par le **contrat Carrefour applicable à la date de passage**.

Les tableaux et les garanties sont annexés à l'accord.



Titres restaurant :



**Ticket
Restaurant®**

L'ensemble des salariés transférés bénéficieront des

titres restaurant **dans les mêmes conditions** que celles dont ils bénéficiaient avant le passage du magasin en location-gérance ou franchise.



PLAN BOMPARD - PLUS DE 15 000 SALARIÉS VICTIMES DE LA LOCATION-GÉRANCE !



Épargne salariale : PEE/PERCO

Dans les établissements de plus de 50 salariés, il sera demandé au locataire-gérant ou au franchisé de créer son propre plan d'épargne entreprise (PEE) en disposant de 3 fonds communs de placement fonctionnant en fonds « miroirs » par rapport aux fonds Carrefour **afin de faciliter les transferts d'épargne salariale** (un fonds Actions, un fonds mixte solidaire et un fonds monétaire).

Le locataire-gérant ou le franchisé pourra bénéficier de **frais de gestion négociés** pour les franchisés et les locataires gérants auprès de Natixis Interépargne. Il conservera néanmoins le choix de son prestataire dans ce domaine.

Dans les établissements de plus de 50 salariés, **il devra négocier la création d'un PERCO (plan d'épargne retraite)** dans les conditions légales en vigueur.

Volontariat du dimanche matin :

Les salariés transférés qui ont bénéficié des règles spécifiques à leur format Hyper ou Super concernant le volontariat du travail **pour les ouvertures du dimanche matin**, continueront à pouvoir être non volontaires s'ils le souhaitent.



Les règles propres à chaque format seront communiquées aux partenaires locataires gérant ou franchisés afin qu'ils puissent les appliquer aux salariés repris qui le souhaitent.

Remise sur achats.

La remise sur achats sera maintenue à hauteur de **10% sur le magasin dans le magasin et sur le carburant**.

Par contre, les remises sur achats sur les autres sociétés du groupe ne sont pas maintenues (billetterie, assurances, voyages etc.). Attention, la remise sur achats est subordonnée au maintien de l'exonération des charges sociales.

Si la loi changeait en la matière, elle ne pourrait pas être maintenue (c'est le cas aussi pour les autres sociétés actuellement.)

Revendications CFDT

La CFDT-Carrefour demande aux salariés de **se mobiliser afin d'obtenir la réouverture des négociations de la clause sociale et du CFC location-gérance**. Il faut neutraliser les pertes de rémunérations et de statut collectif liées aux cessions des magasins.

La CFDT reste opposée à ce mode de gestion nous sommes depuis longtemps dans l'action : manifestation en 2018 ; procès devant le TGI en 2019 ; grève du 3 avril 2021 ; rdv avec les députés, etc.

Cependant, il est de notre responsabilité de ne pas laisser les salariés seuls, sans accompagnement social, suite aux décisions unilatérales de l'entreprise.

TÉMOIGNAGE D'UN SALARIÉ DONT LE MAGASIN VIENT DE PASSER EN LOCATION-GÉRANCE



Voici le témoignage terrible d'un collègue dont le magasin vient tout juste de passer en location-gérance. Les situations décrites sont inadmissibles et montrent bien le désengagement de Carrefour envers des salariés qui se sont investis durant des années pour l'enseigne.

« Petit topo sur 2 mois de location gérance dans notre magasin (en LG depuis le 1er septembre). En résumé et comme nous le craignons, nous sommes **lâchés par Carrefour** !!!

La société qui a récupéré le magasin en location-gérance a eu des soucis lors du premier mois de paye. La RH a d'ailleurs été licenciée 25 jours après le début de son CDI.

Donc dès le début octobre, **de gros soucis avec la paye** avec un retard de paiement de 10 jours, plus un tiers des contrats qui n'ont eu qu'un acompte et le solde à la moitié du mois... **Des retards également dans l'attribution des tickets restaurants.**

Au deuxième mois, il avait été dit en réunion

de CSE que la paye serait versée le 30... mais en réalité ce fut plutôt le 3 ou 4 du mois d'après.

Des problèmes donc pour les salariés qui ont des fins de mois difficiles (avec des agios à la clef) !

A noter aussi, de grosses difficultés de compréhension des bulletins de salaire Carrefour avec un solde versé mi-septembre **sans aucune explication et sans réponses** à nos questions.

Quand on arrive à contacter Carrefour, on nous dit : **"vous ne faites plus partie du groupe on ne peut pas vous répondre."**

Aujourd'hui au deuxième mois de la cession, nous apprenons par l'APGIS que nous faisons plus partie de cette mutuelle ! Pourtant, la clause sociale signée par le repreneur dit l'inverse.

Nous avons donc envoyé la question suivante sur la messagerie de l'APGIS :



TÉMOIGNAGE D'UN SALARIÉ DONT LE MAGASIN VIENT DE PASSER EN LOCATION-GÉRANCE

TÉMOIGNAGES



Je ne comprends pas que mon contrat maladie soit arrivé à échéance le 31/08/2021. Le groupe Carrefour n'est plus mon employeur, mais la société XXX (locataire gérant du magasin) a repris les contrats mutuelle APGIS avec les mêmes conditions (clause sociale). Pouvez-vous résoudre cette problématique et m'apporter une réponse ?

En fait , il y a bien un contrat APGIS, mais ce n'est plus le même que celui que nous avons avant. Encore faudrait-il que quelqu'un le sache !!! De la part de la société du repreneur, nous avons vraiment une impression **d'ama-
teurisme complet**, comme si c'était la première fois qu'il prenait une location gérance ! **Ils ont l'air de découvrir les problématiques au fur à mesure !** Les incompréhensions, les doutes et les inquiétudes sont donc de plus en plus importantes chez tous les employés. **Notre nouvelle société** reconnaît elle-même n'avoir aucune aide ni soutien, ni informations de la part de Carrefour (le repreneur travaille donc sans aucun historique).

En résumé la location gérance mise œuvre par le groupe carrefour se déroule sans aucune aide sociale, sans soutien, cohérence et transition. C'est inhumain !

Il va falloir se battre pour faire respecter nos droits...

Exemple de petit problème : dans la nouvelle société, **la pointeuse côté ligne de caisse n'est toujours pas en fonction**. Ça fait donc deux mois que toutes les caissières pointent manuellement auprès des conseillères, avec toutes les problématiques que ça peut engendrer. **Côté CSE** nous avons eu deux réunions ordinaires: une première avec présentation, une deuxième avec un CA global et verbal sans aucun tableau et documents. A la question concernant les effectifs, le nombre de CDI, CDD, **nous attendons toujours une réponse !**

Autre chose, pas de traces des derniers PV approuvés et signés.. et nous sommes obligés de réclamer plusieurs fois une date pour la prochaine réunion ordinaire. »

Bref, cela commence très mal. Carrefour vient de faire une très belle démonstration de la façon dont elle abandonnait ses salariés. **Il va falloir maintenant faire face tous ensemble !**



LES SALARIÉS DE D'AULNAY/BOIS EN GRÈVE CONTRE LE PASSAGE EN LOCATION-GÉRANCE



Samedi 13 novembre, les salariés du magasin d'Aulnay Sous Bois se sont mis en grève à l'appel de la Cfdt. Le mot d'ordre : protester contre le passage en location-gérance de leur magasin.

Ils font partie des **6 000 salariés** dont les magasins vont être cédés à des repreneurs en 2022 ! Ils perdront 2 300 € de rémunération par an en moyenne et de nombreux avantages sociaux.

Les salariés de l'hypermarché d'Aulnay (14 000 m² - **312 salariés**) se sentent trahis par la direction de Carrefour après ces 2 années extrêmement difficiles de pandémie. Quelle récompense !

La section Cfdt a mis en ligne une pétition avec le texte ci-dessous. Ils demandent la compensation des pertes qu'ils vont subir :

« Nos acquis sociaux nous permettent d'améliorer nos salaires qui sont au minima.. Aidez nous à les maintenir.. Car en nous cédant à un

locataire gérant, le groupe carrefour nous cède comme des objets et nous perdons le peu d'avantages que nous avons. Nous perdons nos participations, intéressements et d'autres avantages

1300€ net et 20 ans de Carrefour voilà notre réalité, nous avons plus que jamais besoin de vous !! On compte sur vous ! »



Flashez le QR code pour signer la pétition

LE PDG ANNONCE DE TRÈS BONNS RÉSULTATS SUR LES 9 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2021 !



Les cessions de magasins et les baisses d'effectifs massives de ces dernières années ne doivent pas masquer la réalité : le groupe va bien !

Pour preuve, le volume des ventes réalisées lors des neuf premiers mois de l'année (voir tableau). **Alexandre Bompard, PDG, a déclaré qu'il s'agissait d'une solide croissance comparée à un historique déjà exceptionnel !**

Le CA France de 28,7 milliards d'euros a augmenté de +2,6% à magasins comparables. **Tous les circuits sont dans le vert**, notamment les hypermarchés. Cela prouve que nous sommes dans une trajectoire positive comme l'atteste la prise de part de marché observée sur les dernières périodes.

Pourtant, à part l'annonce surprise par Twitter du PDG d'une prime de 100€ en plus de celle du gouvernement (nous n'avons toujours pas les modalités d'attribution), la **CFTD** attend toujours une réponse à sa demande de réouverture **sur les négociations salariales** et **l'accompagnement social** des salariés dont le magasin passe en loca-

Résultats à fin octobre 2021

**Hypermarchés France =
+348 millions d'€* de Ventes TTC !!!**

**Supermarchés France =
+293 millions d'€* de Ventes TTC !!!**

**Par rapport à la même période en 2020*

tion-gérance (6 000 salariés)... Si le business se porte bien, le dialogue social lui, est toujours au point mort. **Attention, la colère monte... sans social pas de commercial !**

Chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de 2021 (en millions d'€)

à changes
constants

France	28 697	+3,0%
Hypermarchés	14 175	+2,5%
Supermarchés	9 754	+3,7%
Proximité /autres formats	4 768	+3,0%
Autres pays d'Europe	17 127	+0,2%
Espagne	7 475	+3,6%
Italie	3 237	-6,9%
Belgique	3 192	-3,6%
Pologne	1 497	+2,5%
Roumanie	1 727	+5,2%
Amérique latine (pre-IAS 29)	10 924	+16,2%
Brésil	9 182	+10,6%
Argentine (pre-IAS 29)	1 742	+44,7%
Asie	1 976	+14,3%
Taïwan	1 976	+14,3%
Total Groupe (pre-IAS 29)	58 725	+5,0%



19 Novembre 2021

Vous en avez assez de subir seul(e) ?

De ne pas être informé(e) ?

REJOIGNEZ LA CFDT !

Contactez nous
Ou
Téléchargez
l'application pour adhérer



SYNDICAT CFDT – CARREFOUR SIÈGES

La CFDT sera signataire de l'accord « TELETRAVAIL »

Un Accord ATTENDU et EVOLUTIF pour les salariés Nous disons « OUI »

Lors de cette négociation, La CFDT a été entendu sur bons nombres de ses revendications.

Nous serons vigilants quant à son application et le respect des Règles de fonctionnement.

Nous avons insisté auprès de la direction sur le soin à apporter à la communication auprès des salariés.

A retenir :

- Application/Démarrage de l'Accord au 1 Janvier 2022.
- Communication de la direction auprès des salariés très rapidement.
- Information des Managers.
- Récupération des formulaires d'adhésion au Télétravail.
- Saisie au service « paie » pour indemnisation sur le bulletin de salaire au plus rapide.
- Lancement par entité juridique concerné de l'information CSE.

Société concernées par l'accord :

CSF – PROPERTY – CARMA – CAF – BANQUE – HYPER – IMPORT – MANAGEMENT – CMI – PROXIMITE – CSC – SUPPLY CHAIN – CSI – VOYAGES – Centre Formation et Compétences – CLCV Logistique – COVICAR – ASSET Management – FINIFAC – GENEDIS – INTERDIS – LAPALUS – MONTEL – MJB – LYBERNET

***La @CFDT s'investit au quotidien pour vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.
Pour toute question, contactez votre délégué.***

S'engager pour chacun, Agir pour tous

CFDT Carrefour Sièges – 93 Avenue de Paris – 91 300 Massy

☎ 06.33.71.66.97 Mélika CHIH / 06.83.84.80.68 Luc TROUILLER / Bruno MOUTRY 06.86.73.43.84

cfdt.carrefoursieges@gmail.com

Site : [linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges](https://www.linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges)

Twitter : @CfdtCarrefour

Facebook : @CfdtCarrefoursiège



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

LA DIRECTION ANNONCE LA RÉOUVERTURE DES **NÉGOCIATIONS** SUR LES **SALAIRES** ET LE **POUVOIR D'ACHAT**



Le 22 septembre dernier, la Cfdt-Carrefour demandait à la direction de réouvrir les négociations salariales. Cette demande faisait suite au rattrapage des grilles de salaires par le SMIC et à la flambée de l'inflation.

Les demandes portaient également sur la location-gérance (amélioration de la clause sociale) et les conditions de travail.

A noter que la **Cfdt Carrefour** n'avait pas signé l'accord salarial de 2021 dans les hypers et supers, le jugeant insuffisant. Nous pointions déjà le risque d'une inflation élevée !

Aujourd'hui même, la DRH annonce donc la tenue d'une réunion de **négociation relative aux salaires et au pouvoir d'achat** qui aura lieu le **26 novembre** prochain à Massy.

Il s'agira d'une négociation pour tout le groupe (il n'y aura pas de négociation par société).

Nous ne savons pas pour l'instant comment la direction entend concilier un rattrapage nécessaire pour 2021 et les négociations salariales 2022... qui devaient commencer en janvier ? Attention, la Cfdt sait compter et nous ne laisserons pas mélanger les augmentations...

Les attentes des salariés du groupe sont fortes et l'effet doit être immédiat puisque les premiers niveaux des grilles de salaires chez Carrefour se retrouvent au SMIC.

D'autre part, nous attendons toujours les propositions de la direction pour les milliers de salariés concernés par la cession de leur magasin en location-gérance. **L'accord clause sociale doit être amélioré** afin de limiter l'impact sur les rémunérations et le statut collectif. Une réunion aura lieu le **29 novembre**... espérons que la direction nous apportera des réponses à cette occasion.

La Cfdt s'engagera dans les différentes négociations qui s'ouvrent ou qui pourraient s'ouvrir. Mais en cas d'échec, les militants Cfdt - Carrefour sont prêts à organiser un **mouvement social** sur les semaines du mois de décembre. **Espérons que le dialogue social l'emportera.**

A SUIVRE...



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

NÉGOCIATIONS SUR LE **POUVOIR D'ACHAT** DU 26 **NOVEMBRE 2021**



Comme vous le savez, les grilles de salaires de Carrefour sont rattrapées par le smic et l'inflation est de retour (+2.4% depuis le début d'année).

Dans un même temps, l'augmentation moyenne des grilles de salaires chez Carrefour en 2021 a été de 0.9%.

La CFDT - Carrefour, dès le mois d'avril, avait dénoncé les faibles augmentations et demandé la réouverture d'une négociation salariale. **C'était d'ailleurs une des trois raisons de la grève de 3 avril dernier.**

Carrefour a finalement accepté d'ouvrir une négociation au niveau Groupe, dont le résultat s'appliquera à **toutes les sociétés en France** (hors start-up).

Partant du principe que le pouvoir d'achat des salariés a progressé en moyenne de 1.2% en incluant les primes ; que l'intéressement/

participation a évolué de 16% ; que le doublement de la prime « Castex » de 100€ permettent d'atténuer la perte de pouvoir d'achat, **Carrefour estime être mieux disant que les autres entreprises de la grande distribution.**

La DRH a donc proposé lors de la réunion du 26 novembre une mesure d'augmentation de salaire de 1% sur la paye de décembre avec effet rétroactif à novembre.

A titre de comparaison, cela représente environ 25 € nets au total pour les 2 mois pour un niveau IIB... Inutile de dire que c'est en dessous des attentes des salariés.

Cependant, des négociations salariales se réouvriront en 2022 dans chaque société dès janvier (calendrier à préciser). La CFDT est intervenue également pour connaître **les modalités de l'attribution des 200 €** (prime Castex + doublement Carrefour) et pour demander combien de salariés seront exclus de ce dispositif. Nous attendons une réponse la semaine prochaine. **Nous demandons que la prime soit largement attribuée.**

A noter en fin de réunion, l'annonce de la réouverture (suite à notre demande) de négociations sur l'accompagnement social du passage des magasins en location-gérance.

Une réunion aura lieu le 15 décembre. Espérons que la direction dispose d'un mandat sérieux...

Il appartient maintenant aux militants CFDT et aux salariés de juger ces propositions rapidement. **Nous prendrons nos responsabilités à l'issue de cette consultation.**



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

INDEMNITÉ INFLATION DE 200 €
(100 € PAR L'ÉTAT + 100 € PAR CARREFOUR)...



Comment la prime est-elle calculée ?

Pour être éligible, vous devez gagner moins de **2 000 euros nets** par mois (soit 2 600 € bruts).

La période de référence est calculée du **1er janvier 2021 au 31 octobre 2021**, ou depuis le début de la relation de travail avec l'employeur, si elle est postérieure

Le 21 octobre, le gouvernement annonçait une indemnité gouvernementale inflation de 100 € aux français dont le revenu mensuel n'excédait pas **2 000 € nets**.

Quelques heures après, le PDG de Carrefour indiquait sur Twitter qu'il doublait le montant de cette aide pour les salariés éligibles (donc 100 € de plus).

Depuis pas de nouvelles des modalités d'attribution de la part de Carrefour (qui est dans l'attente des précisions gouvernementales). Mais...

La prime a-t-elle été supprimée ?

Coup de théâtre, lors de son passage au Sénat le **17 novembre**, le groupe Les Républicains a voté un amendement supprimant ce dispositif pour le remplacer par une aide de 150 € à destination des bénéficiaires de la prime d'activité.

Malgré tout, le gouvernement a depuis réaffirmé sa volonté de maintenir cette annonce et au final, le texte sera à nouveau soumis à **l'assemblée nationale qui devrait le rétablir**.

A noter : ce plafond de 2 000 euros net correspond à votre rémunération **avant prélèvement à la source**. Sur la fiche de paie, il faudra donc vérifier la ligne "net à payer avant impôt".

Attention, l'ensemble de la rémunération versée au titre des mois de janvier à octobre 2021 est prise en compte, ce qui inclus pour certaines sociétés les **primes de vacances** (hyper par ex.).

Au final Carrefour avait annoncé dans les médias qu'il y aurait 85 000 bénéficiaires. Il est probable que ce soit beaucoup moins...

Quand le versement aura-t-il lieu ?

Selon le gouvernement, cette prime sera versée par l'employeur **sur la fiche de paie du mois de décembre** (fin décembre donc). Peut-être en saurons-nous plus lors de la réunion du **26 novembre** consacrée aux salaires et au pouvoir d'achat...

Bien sûr, la CFDT vous tiendra informés des modalités exactes dès que possible.

PROJET **TOP HYPERMARCHÉS** : NÉGOCIATION DE LA COMPENSATION DE LA **PERTE DES HEURES DE NUIT**



Une réunion de négociation a eu lieu le 6 décembre dernier au sujet de la perte de rémunération provoquée par la mise en œuvre des projets TOP.

En effet, depuis le développement des projets **TOP PGC et PLS** dans les hypers, les salariés concernés ont vu leurs horaires décalés, ce qui engendre des pertes de rémunération liées à l'absence de majoration des heures de nuit.

174 hypers sont déployés en TOP PGC et 24 en PLS et **138 magasins sont concernés par une perte sur les heures de nuit.**

Pour la CFDT, ce n'est pas aux salariés de payer l'addition d'une réorganisation voulue par l'entreprise.

La perte de salaire est actuellement et temporairement compensée par une indemnité calculée sur la moyenne des heures de nuit 2019.

Cette indemnité compensatrice est plafonnée et le montant versé chaque mois vient en complément. *Exemple : si le salarié a une indemnité de 114 € et qu'il a effectué des heures de nuit au mois de novembre, il ne perçoit que la différence afin d'arriver aux 114 €.*

Quoiqu'il en soit, la direction s'est engagée à négocier un accord afin de mettre en place une indemnisation **pour les années qui viennent.**

Position CFDT :

Lors de la première réunion, la CFDT Carrefour a demandé des éléments chiffrés (salariés concernés, montant des indemnités etc.).

La direction doit nous apporter ces éléments !

Nous demandons aussi que les magasins déployés en 2022 bénéficient de la mise en place de cette indemnité.

Quant aux magasins qui ne peuvent pas appliquer TOP à cause du manque d'effectifs, **la direction doit embaucher et revoir les horaires en conséquence.**

Quoiqu'il en soit, deux autres réunions sont nécessaires afin de négocier correctement !

En attendant la poursuite de cette négociation en début d'année, Carrefour prolonge la compensation des heures jusqu'à janvier 2022.

A SUIVRE...



8 Décembre 2021

Vous en avez assez de subir seul(e) ?

De ne pas être informé(e) ?

REJOIGNEZ LA CFDT !

Contactez nous
Ou
Téléchargez
l'application pour adhérer



Mise en place d'un « Centre de Vaccination » sur le Siège de Massy



CARREFOUR met en place un « Vaccinodrome Privé » au siège de Massy à la demande du préfet de l'Essonne.
Sur la base du VOLONTARIAT :

Qui est concerné ?

Les salariés Carrefour dans le Département de L'Essonne 91 :

- Sièges de Massy et Evry
- Magasins Hypermarchés/Supermarchés intégrés
- Entrepôts Intégrés

Les Conjoint(e)s (marié/pacsé/Concubinage) des salariés Carrefour

Les Enfants des salariés, âgés de 12 ans et plus

Jours et Horaires d'ouverture (Hall A – RDJ) :

- Du Lundi 13/12/2021 au Vendredi 14/01/2022 (sauf 24/12 et 31/12)
- Du Lundi au Vendredi 8H30 à 16H20

Sous la Coordination de Agence Régionale de Santé – PMSM avec 2 infirmier(e)s diplômé(e)s d'état – Plateforme de Rdv Maiaia.

La démarche est soumise au secret médical et est strictement confidentielle.

Carrefour n'a pas accès à l'agenda des Rdv et n'a pas connaissance des personnes volontaires à la vaccination.

La Vaccination est personnelle et sur la base du **VOLONTARIAT**.

La direction communiquera l'ensemble du dispositif en détail très rapidement.

La @CFDT s'investit au quotidien pour vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.
Pour toute question, contactez votre délégué.

CFDT Carrefour Sièges – 93 Avenue de Paris – 91 300 Massy

☎ 06.33.71.66.97 Mélina CHIH / 06.83.84.80.68 Luc TROUILLER / Bruno MOUTRY 06.86.73.43.84

cfdt.carrefoursieges@gmail.com

Site : [linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges](https://www.linkedin.com/company/cfdt-carrefour-sieges)

Twitter : @CfdtCarrefour

Facebook : @CfdtCarrefoursiege

LA **CFDT-CARREFOUR** REVENDIQUE POUR LES SALARIÉS
QUI PASSENT EN **LOCATION-GÉRANCE**.

PASSAGE EN LOCATION-GÉRANCE



L'entreprise a de nouveau décidé en octobre dernier de céder 43 magasins à des repreneurs (location-gérance en 2022).

Cela concerne **6 000 salariés** (plus de 15 000 depuis 2018) ! Ceux-ci perdront une partie importante de leur **rémunération** et de leurs **avantages sociaux** suite à cette décision.

La **CFDT- Carrefour** reste **opposée** au recours à la **location-gérance** telle qu'elle est pratiquée par le groupe Carrefour.

Cette externalisation constitue un échec de la politique commerciale mise en œuvre par nos dirigeants ces dernières années.

Mais au-delà de la **dénonciation** de ce mode de gestion, le devoir de notre organisation syn-

dicale est de limiter l'impact social du recours à la location-gérance.

Nous avons réclamé l'ouverture des négociations sur ce sujet : une première réunion a donc lieu le 16 décembre dernier.

Voici les revendications que nous formulons depuis plusieurs mois :

1 - L'amélioration de l'accord **Congé Fin de Carrière LG** du 22 février 2021. Ce dispositif permet aux salariés volontaires de cesser leur activité professionnelle **24 mois** avant leur retraite lorsque le magasin passe en location-gérance.





CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 2/2

LA CFTD-CARREFOUR REVENDIQUE POUR LES SALARIÉS QUI PASSENT EN LOCATION-GÉRANCE.



Ils bénéficient actuellement d'une allocation de remplacement mensuelle de 75% du salaire brut.

La CFTD demande le passage du **congé de fin de carrière à 36 mois** et la mise en place d'une **indemnité de départ**.



Autre revendication, **l'amélioration des régimes frais médicaux** et prévoyance des magasins en LG. Nous demandons que les salariés puissent souscrire **une formule identique** à celle dont ils bénéficiaient avant la cession de leur magasin. Un contrat avec le même tarif et les mêmes prestations.

D'autre part, pour la CFTD, il est nécessaire de mettre en œuvre **un plan d'accompagnement**, permettant aux salariés concernés de **quitter l'entreprise (sur la base du volontariat)**. Ceci afin d'entamer une reconversion professionnelle (primes de départ, formation, création d'entreprise etc.).



Nous demandons également l'amélioration des dispositifs gérant les **demandes de mutation des salariés** (souhaitant rester dans le groupe) ainsi qu'une amélioration et un suivi plus régulier de la bonne application des mesures de l'accord clause sociale (tickets restaurant, remise sur achats, plan d'épargne etc.).

POSITION CFTD

La réunion du 16 décembre aurait dû faire l'objet de négociations. Malheureusement, la direction s'est contentée de recueillir les demandes des organisations syndicales (les nôtres étaient pourtant déjà connues...). Quelle perte de temps !

La DRH a indiquée que des améliorations étaient possibles sur le congé de fin de carrière. A examiner aussi selon elle, le régime des frais médicaux et la formation. Mais pas de réponses concrètes sur le reste des demandes. Par conséquent, une deuxième réunion a été programmée le **25 janvier**.

La CFTD - Carrefour reste déterminée. Les salariés victimes de la cession de leurs magasins méritent un meilleur accompagnement de la part de l'entreprise !

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFTD !

FLASH



CODE